RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

éduform
Label qualité de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle

Qualiopi
processus certifié

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

Au GRETA-CFA Marseille Méditerranée

de l'académie : Aix-Marseille
Sis : 74 rue Verdillon
13010 MARSEILLE

n° Siren : 191300532 n° Siret : 19130053200022 n° de Déclaration d'activité : 93131539413 n° d'enregistrement : 21-10-21QA05

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:
☒ actions de formation (L.6313-1 1°),
☒ bilans de compétences (L.6313-1 2°),
☐ actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
☒ actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur [1].
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur [2] et de la conformité du GRETA-CFA Marseille Méditerranée avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.
La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021.

Les validités du label et de la certification expireront le 04/11/2024.

Fait à Paris, le 04/07/2022

Sites du périmètre de labellisation :

Atelier de Formation Individualisée - MARSEILLE
Collège Lakanal - AUBAGNE
Collège Germaine Tillion - MARSEILLE
ESPACE TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE - AUBAGNE
Espace bilan La Ciotat - LA CIOTAT
Espace formation Louis Benet - LA CIOTAT
Espace Petit Prince Lycée Saint Exupéry - MARSEILLE
Espace BTP - MARSEILLE
Lycée Joliot Curie - AUBAGNE
Lycée Antonin Artaud - MARSEILLE
Lycée Marie Curie - MARSEILLE
Lycée Honoré Daumier - MARSEILLE
Lycée Victor Hugo - MARSEILLE
Lycée Hotelier - MARSEILLE
Lycée Auguste et Louis Lumière - MARSEILLE
Lycée Nelson Mandela dont IFAP - Marseille
Lycée Marcel Pagnol - MARSEILLE
Lycée Perier - MARSEILLE
Lycée Jean Perrin - MARSEILLE
Lycée des Métiers La Viste dont IFAP et IFAS - MARSEILLE
Lycée des Métiers René Caillié - MARSEILLE
Lycée Polyvalent Régional D. Diderot - MARSEILLE
Lycée Technique Régional Jean Perrin - MARSEILLE
LP Brochier - MARSEILLE
LP Colbert - MARSEILLE
LP L'Estaque - MARSEILLE
LP La Floride - MARSEILLE
LP Léonard de Vinci - MARSEILLE
LP Poinso Chapuis - MARSEILLE

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

1 **Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :**
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 **Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :**
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail -Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.